



Parc d'activités de St Porchaire
29, rue Lavoisier
79 300 BRESSUIRE
Tél : 05.49.80.34.71 - Courriel : svl79@svl79.fr

Comité Syndical Du 9 Décembre 2020

Procès-Verbal

Le 9 Décembre 2020, à 18H00, le comité du Syndicat, dûment convoqué par Mme la Présidente par lettre en date du 25 novembre 2020, s'est assemblé dans la salle des Fêtes de Breuil Chaussée, sous la présidence de Mme Dominique REGNIER.

Présents (36 Titulaires et Suppléants) :

AIRAUD Léopold, BARBOT Guylène, BILLY Jacques, BODIN Bruno, BODIN Jean-Pierre, BOISSONOT Jany, BUREAU Pierre, CHARTIE Michel, COTILLON Nicole, DELUGEAU Sandrine, DUBOIS Michel-Pierre, ECHASSERIAU Viviane, FAZILLEAU Stanislas, FERCHAUD Jean-Noël, FROGER Benoît, GABILLY Pascal, GUILLOTEAU Guy, GUILLOTEAU Michel, LAGOUEE Pascal, MARTIN Claudine, MICHENAUD Nicolas, MORIN Pierre, MORIN Yves, NOURISSON-ENOND Maryse, POIRIER Pascal, QUINTY Tony, RAMBAUD Alexandre, RAMBAUD Luc, REGNIER Dominique, ENOND Freddy, BONNET David, DALLET Sylvain, DECESVRE Thierry, DUGAS Luc-Jean, MATHE Christophe, MORICEAU Roland, PUIZON Frédéric.

Pouvoirs (4) :

RIOLON Patricia pouvoir à NOURISSON-ENOND Maryse, CAILTON Sandra pouvoir à BUREAU Pierre, MERCERON Jean-Marie pouvoir à REGNIER Dominique, TRICOT Dominique pouvoir à BILLY Jacques,

Absents-Excusés :

BARBOT Guylène, BONNIN Luc, BREBION Thierry, FREROT Jean-Pierre, MERLET Jean-Marie, RENAUDET Gilles, ROUSSELOT Patrice, SOURISSEAU Jacques, THIBAUDEAU Rodolph, TRICOT Dominique, VRIGNAULT Marie-Claude, ERISSE Sébastien, MERCERON Jean-Marie, MEUNIER Gilles, PONT Mathias.

Nombre de voix	
Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	36
Nombre de suffrages exprimés	40

Le quorum étant atteint, le Comité peut délibérer.
M. GUILLOTEAU Michel est désigné comme secrétaire de séance.

1A – Adoption du Compte-rendu de la réunion du 2 Septembre 2020

Le compte-rendu de la réunion du 2 Septembre 2020 a été envoyé à tous les délégués. Madame la Présidente demande si les délégués ont des remarques sur ce dernier.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 2 Septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1B – Décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses délégations

Mme la Présidente présente aux membres du Comité les décisions prises par le Bureau Syndical depuis le dernier comité :

- Attribution du marché de Renouvellement de canalisations d'eau potable Ø150mm à Saint Amand sur Sèvre
- Lancement de la consultation des marchés à commandes de travaux pour la période 2021-2023.
- Demande de subventions à l'Agence de l'Eau pour le plan de relance de l'investissement.
- Demande de subventions à l'Agence de l'Eau pour le renouvellement des canalisations CVM.
- Admissions en non-valeurs de créances irrécouvrables.
- Attribution d'une subvention dans le cadre de la solidarité internationale à « Solidarités Sans Frontières de Courlay ».
- Attribution d'une subvention dans le cadre de la solidarité internationale à « La Poule aux Enfants de Montigny ».

2 – Règlement intérieur du Comité Syndical du SVL

Madame la Présidente informe les membres du comité syndical, que L'article L. 2121-8, rendu applicable aux EPCI comprenant des communes de plus de 1 000 habitants par l'article L. 5211-1, prévoit que l'instance délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Ce règlement définit notamment les règles applicables en matière de questions orales.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le comité syndical, qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement des instances du SVL ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Aussi, Madame la Présidente propose au comité, d'adopter le règlement intérieur joint à la présente note.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,
↳ **ADOpte le règlement intérieur joint à la note de synthèse.**

3 – Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Mme la Présidente présente aux membres du Comité le rapport sur les orientations budgétaires 2021 (voir document joint).

Chiffres Clés du Débat d'Orientations Budgétaires :

- Maintien de tous les tarifs pour 2021.
- Augmentation des recettes de 2 à 3 % par an de 2022 à 2024.
- Plus de 25 M€ d'investissements en 5 ans.
- Un financement par emprunt à hauteur de 45 % des investissements.
- Une épargne nette maintenue à 2,3 Millions d'Euros, et une durée de désendettement contenue à environ 5 ans en 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,
↳ **APPROUVE les orientations budgétaires qui viennent de lui être présentées en vue de l'élaboration du BP 2021.**

4 – Fixation du prix de l'eau pour 2021

Propositions du Bureau Syndical :

Lors de la réunion du Bureau Syndical du 18 Novembre 2020, les élus ont étudié différentes perspectives financières et plusieurs hypothèses de révision du prix de l'eau pour l'année 2021.

Après en avoir discuté, le Bureau Syndical propose l'évolution suivante pour l'année 2021 :

- Maintien de l'ensemble des tarifs liées à la consommation d'eau.

	Tarif 2020 HT	Tarif 2021 HT proposé par le Bureau au Comité
- Abonnement ordinaire :	35,00 € / semestre	35,00 € / semestre
- Abonnement secondaire :	28,50 € / semestre	28,50 € / semestre
- Abonnement borne de puisage :	125,00 € / semestre	125,00 € / semestre
- Abonnement industriel :	1.094,00 € / semestre	1.094,00 € / semestre
- Consommation tarif ordinaire :	1,08 € / m ³	1,08 € / m ³
- Consommation tarif industriel :	0,87 € / m ³	0,87 € / m ³
- Ventes en gros :	1,40 € / m ³	1,40 € / m ³

Avec les tarifs proposés, la facture type de 120 m³ évoluerait de la sorte :

Désignation	Facture 2020	Facture 2021	% 21/20
Abonnement ordinaire :	70,00 €	70,00 €	0,0 %
Consommation - 120 m ³ :	129,60 €	129,60 €	0,0 %
Redevance Pollution Domestique - 120 m ³ :	36,00 €	36,00 €	0,0 %
TOTAL HT	235,60 €	235,60 €	
TVA 5,5 %	12,96 €	12,96 €	
TOTAL TTC	248,56 €	248,56 €	
Prix moyen TTC au m ³	2,07 €	2,07 €	0,0 %

La facture d'eau potable type 120 m³ de 2021 est encore inférieure de 8,54 € par rapport à celle de 2014.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

✍ **APPROUVE les tarifs de l'eau potable pour l'année 2021 présentés ci-dessus.**

5 – Fixation des autres tarifs

La délégation de service public, signée avec VEOLIA, offre au SVL la possibilité de modifier, chaque année, tous les tarifs, y compris ceux de la gestion clientèle.

En effet, VEOLIA assure la facturation des abonnés du service eau, avec les tarifs fixés par le Comité du SVL. L'entreprise est rémunérée pour la gestion du service eau, sur la base des prix de la DSP.

Lors de la réunion du 18 Novembre 2020, les élus du Bureau Syndical ont proposé l'application, pour l'année 2021 des tarifs détaillés dans les tableaux ci-après.

▪ **Facturation des travaux (tous assujettis à TVA de 20 %) :**

	Tarif 2020 HT	Tarif 2021 HT Proposé par le Bureau au Comité
- Branchements réalisés par VEOLIA :	Devis HT	Devis HT
- Branchements réalisés dans le cadre d'opérations de travaux du SVL	Devis HT	Devis HT
- Amenée des réseaux pour les lotissements et zones industrielles (réseaux externes au projet) :	30 % du devis HT	30 % du devis HT
- Desserte intérieure des lotissements et zones industrielles :	Devis HT	Devis HT
- Dessertes d'écart :	2.532 € + 26 €/ml (au-delà de 30ml)	2.552 € + 26 € / ml (au-delà de 30 ml)
- Renouvellement de Poteau Incendie : ➤ à l'occasion de renouvellement de canalisations d'eau potable par le SVL : ➤ lorsque le poteau incendie est hors service :	Pris en charge par le SVL 1.636 €	Pris en charge par le SVL 1.649 €
- Création et modification de poteau incendie :	Devis HT	Devis HT
- Renforcement de conduite pour la défense incendie :	Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans)	Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE les tarifs 2021 des travaux présentés ci-dessus.**

▪ **Frais d'accès au service (assujettis à TVA de 10 %) :**

	Tarif 2020 HT	Tarif 2021 HT Proposé par le Bureau au Comité
Frais d'accès au service avec ou sans déplacement d'agent	40,00 €	40,00 €

▪ **Pénalités de retard (sans TVA) :**

	Tarif 2020	Tarif 2021 Proposé par le Bureau au Comité
	Sans TVA	Sans TVA
<u>Entrants :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J : Date de Facture ▪ J + 15 : Date d'échéance ▪ J + 21 : Rappel unique ▪ J + 35 : Ordre de fermeture 	12,00 €	12,00 €
<u>Clients ordinaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J : Date de Facture ▪ J + 15 : Date d'échéance ▪ J + 21 : 1er rappel ▪ J + 35 : Avis de prochaine coupure ▪ J + 45 : Ordre de fermeture 	3,00 € 12,00 €	3,00 € 12,00 €
<u>Clients communaux et administrations :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J : Date de Facture ▪ J + 30 : Date d'échéance ▪ J + 38 : Rappel unique ▪ J + 48 : Ordre de fermeture 	12,00 €	12,00 €
<u>Arrêt de compte :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J : Date de Facture ▪ J + 15 : Date d'échéance ▪ J + 21 : Rappel unique ▪ J + 35 : Remise contentieux 	12,00 €	12,00 €

▪ **Frais de fermeture de branchement (assujettis à TVA de 10 %) :**

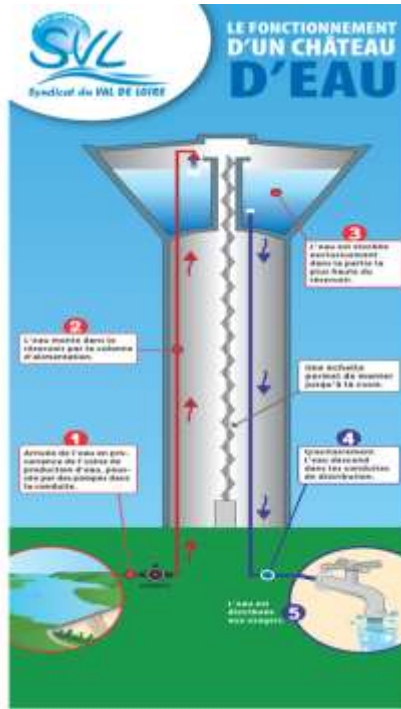
	Tarif 2020 HT	Tarif 2021 HT Proposé par le Bureau au Comité
Frais de fermeture de branchement (ex : impayés à la demande du SVL, demande de l'utilisateur) :	53,00 €	53,00 €
Frais d'ouverture de branchement	53,00 €	53,00 €
Frais de déplacement pour raisons injustifiées	53,00 €	53,00 €

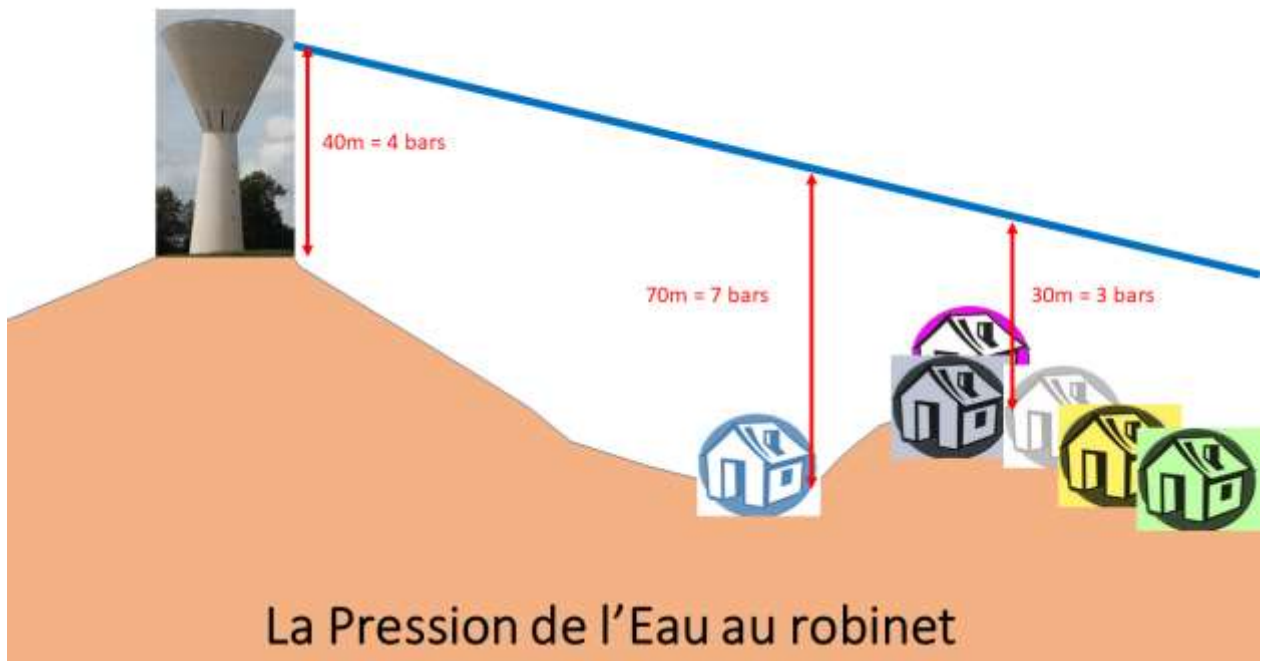
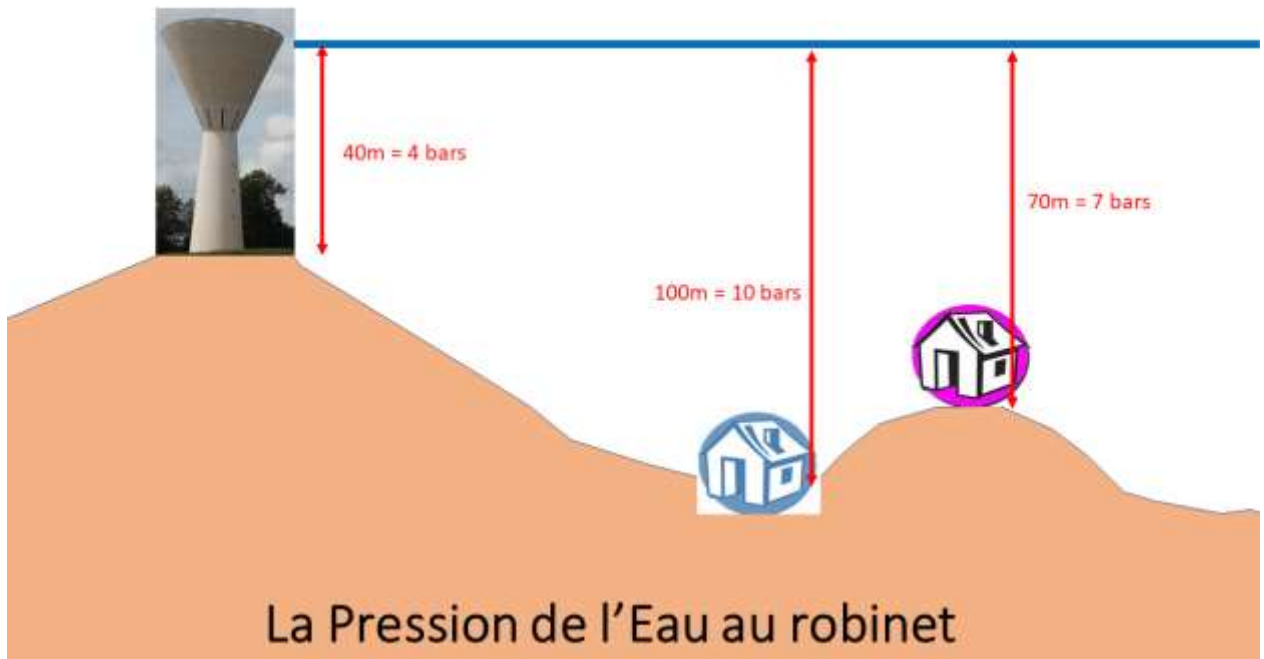
Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,
 ↪ **APPROUVE** les tarifs 2021 présentés ci-dessus.

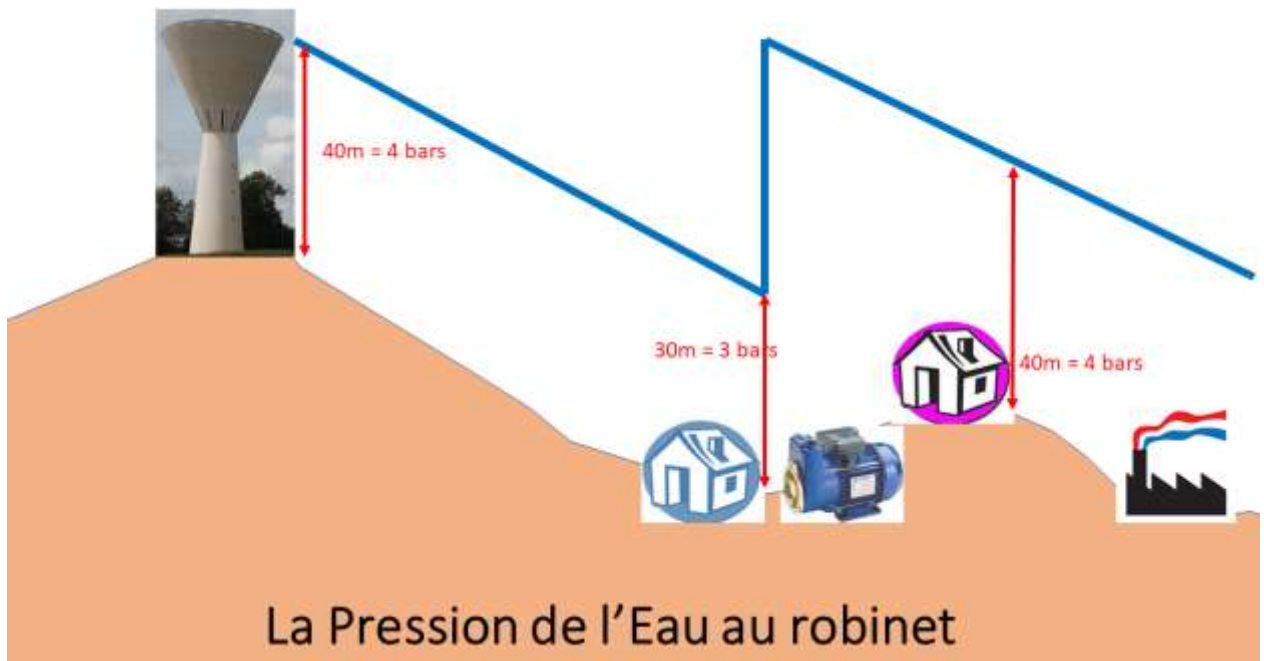
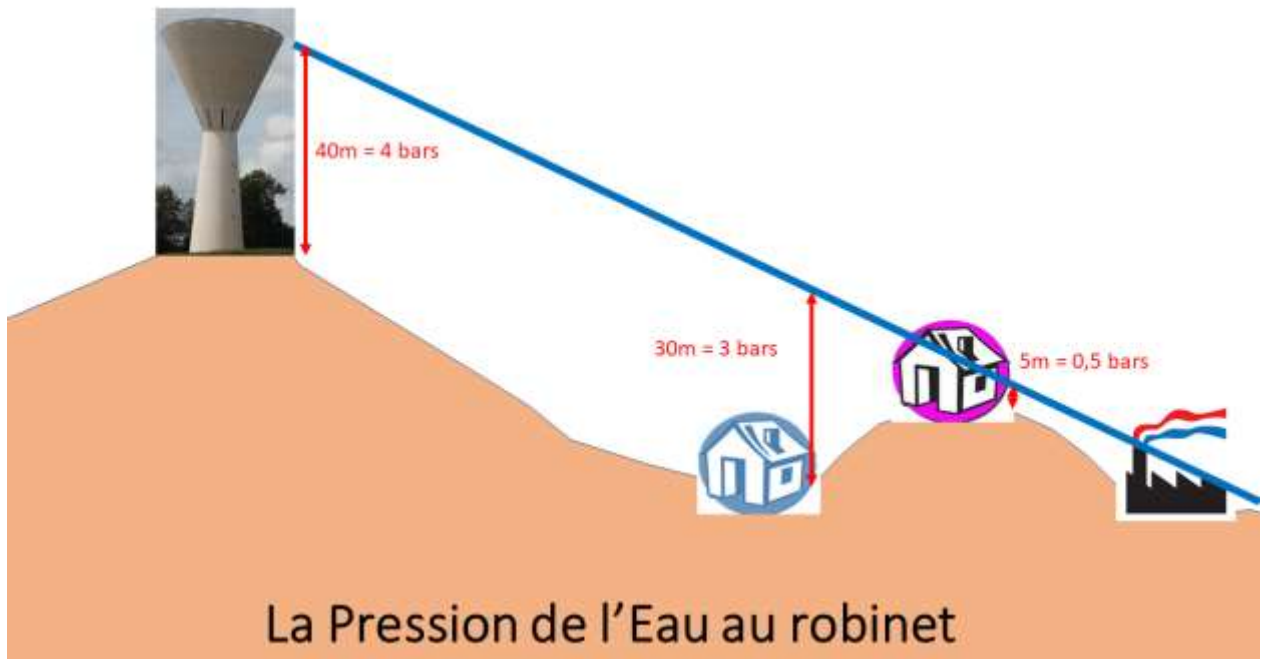
6 – Point Technique : Le fonctionnement de la distribution d'eau potable sur le Syndicat du Val de Loire



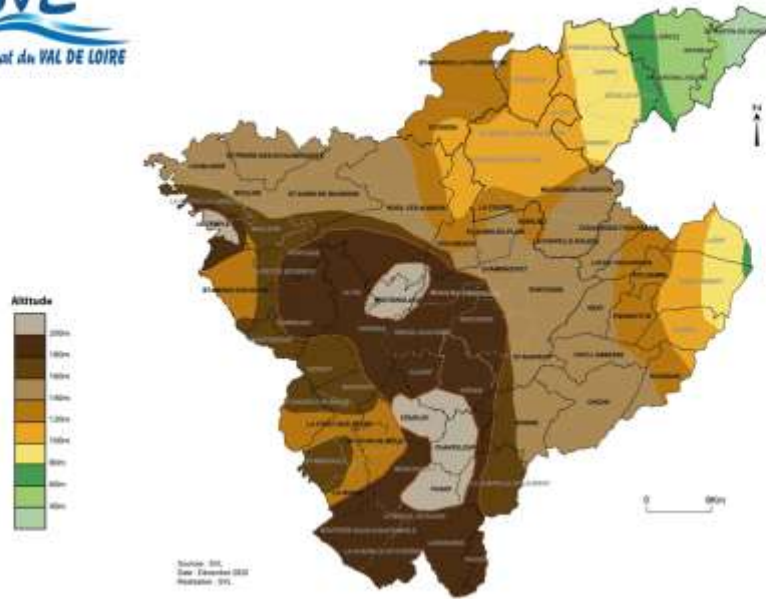
Le Fonctionnement de la distribution de l'eau potable



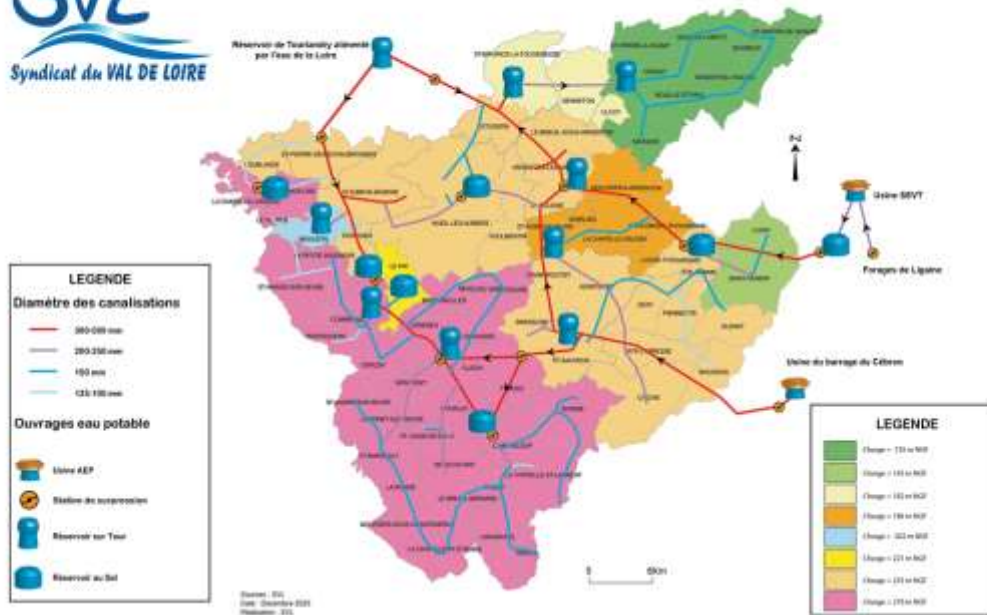




COURBES DE NIVEAU SELON L'ALTITUDE MOYENNE DES COMMUNES DU TERRITOIRE DU SYNDICAT DU VAL DE LOIRE



ETAGES DE PRESSION DE DISTRIBUTION D'EAU DES COMMUNES DU TERRITOIRE DU SYNDICAT DU VAL DE LOIRE





L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

La Présidente

Dominique REGNIER

Le Secrétaire de Séance

Michel GUILLOTEAU